

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2016

Présents

Alain CHATILLON, maire - Etienne THIBAUT, 1^{er} adjoint - Marielle GARONZI, 4^{ème} adjointe - Michel FERRET, 5^{ème} adjoint - Annie VEAUTE, 6^{ème} adjointe - François LUCENA, 7^{ème} adjoint - Odile HORN, 8^{ème} adjointe - Léonce GONZATO - Marc SIE - Solange MALACAN - Thierry FREDE - Claudine SICHI - Ghislaine DELPRAT - Brigitte BRYER - Maryse VATINEL - Christelle FEBVRE - Sylvie BALESTAN - Jean-Louis CLAUZEL - Valérie MAUGARD – Alain VERDIER.

Absents

Pierrette ESPUNY, 2^{ème} adjointe – procuration donnée à Michel FERRET
Francis COSTES, 3^{ème} adjoint – procuration donnée à Marielle GARONZI
Philippe GRIMALDI – procuration donnée à Annie VEAUTE
Martine MARECHAL – procuration donnée à François LUCENA
Philippe RICALENS – procuration donnée à Claudine SICHI
Laurent HOURQUET – procuration donnée à Alain CHATILLON
Christian VIENOT – procuration donnée à Etienne THIBAUT
Patricia DUSSENTY - Pascale DUMAS

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Etienne THIBAUT.

Le procès verbal de la séance du 26 août 2016 est adopté sans observation.

OBJET : Opération de requalification et de redynamisation de la bastide – approbation et modalités de financement

N° 001.10.2016

Rapporteur :
Michel Ferret

Dans le cadre de la réflexion menée sur le centre ville, monsieur Michel FERRET informe que la commune a engagé des études préalables permettant de disposer d'un état des lieux et de mieux comprendre les usages.

Ainsi, 3 axes principaux ont été dégagés :

- la prise en compte de l'architecture et du patrimoine,
- les commerces de proximité,
- l'espace public.

Parallèlement, l'Etat a créé un fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) doté d'une enveloppe de 300 M€ au niveau national qui est destiné à accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants.

Ce fonds subventionne des investissements qui contribuent à la réalisation d'un projet transversal et ambitieux.

A ce titre, la commune de Revel a déposé le 22 juin 2016 un dossier relatif à la requalification et à la redynamisation du centre ville. Il s'articule en particulier autour :

- de la réalisation d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) devenue « site patrimonial remarquable » depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016,
- du soutien aux commerces de proximité,
- d'un programme de travaux sur l'espace public dont la maîtrise d'œuvre vient d'être désignée.

Le montant estimatif pluriannuel de l'opération s'élève à 4 649 572 € HT.

Après examen par les services de la préfecture, il a été retenu une assiette de 1 846 471,00 € HT pour les années 2016 et 2017.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	2016/2017	Recettes	2016/2017
Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	53 072,00	DRAC (AVAP)	15 000,00
Etude relative au commerce de centre ville	5 000,00	Région Occitanie	200 000,00
Acquisition et rénovation d'un ou deux immeubles	175 000,00	Etat - FSIPL	500 000,00
Maîtrise d'œuvre centre ville	198 400,00	Autofinancement	1 500 766,40
Travaux	1 400 000,00		
Imprévues – sommes à valoir	15 000,00		
Total HT	1 846 472,00		
TVA 20%	369 294,40		
Total TTC	2 215 766,40	Total TTC	2 215 766,40

Sur proposition de monsieur Michel Ferret, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'opération de requalification et de redynamisation de la bastide pour les années 2016 et 2017,

- approuve le plan de financement d'un montant prévisionnel de 1 846 472,00 € HT pour les exercices 2016 et 2017,
- autorise M. le Maire à solliciter les subventions au taux maximum pour cette opération.

OBJET : Marché de travaux - réaménagement de l'avenue de Sorèze

N° 002.10.2016

Rapporteur :
Etienne THIBAUT

Monsieur Etienne THIBAUT informe l'assemblée que dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'avenue de Sorèze dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement VALORIS / Un Pour Cent Paysage, la commune a lancé une procédure d'attribution des marchés de travaux.

Un avis d'appel public à concurrence à été lancé le 23 juin 2016. La date de remise des offres était fixée au 27 juillet 2016.

Le marché a été lancé selon la procédure adaptée conformément à l'article 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique et du prix.

Treize offres ont été reçues pour l'ensemble des lots.

Après examen du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- lot n°1 voirie et réseaux humides : entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – 31132 BALMA pour un montant de 910 640,50€HT,
- lot n°2 espaces verts : entreprise CAUSSAT ESPACES VERTS – 31700 DAUX pour un montant de 30 143,93€HT,
- lot n°3 réseaux secs : entreprise SPIE SUD OUEST – 81580 SOUAL pour un montant de 39 980,50€HT.

Le montant total des lots attribués s'élève à 980 764,93€HT.

Sur proposition de monsieur Etienne THIBAUT, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer les marchés correspondants à chacun des lots avec les entreprises et les montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ces marchés,
- charge monsieur le maire d'exécuter les travaux à intervenir.

OBJET : Adhésion à l'association « Centre-ville en Mouvement »

N° 003.10.2016

**Rapporteur :
Michel FERRET**

Monsieur Michel Ferret informe que depuis 2005, l'association « Centre-Ville en Mouvement » a créé le Réseau des centres villes durables à l'initiative d'élus et de parlementaires qui œuvrent dans le domaine de la redynamisation des centres villes et de l'émergence des innovations. Ce réseau favorise les échanges et les bonnes pratiques dans des domaines divers comme le commerce, la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, les nouvelles technologies et le développement durable.

L'association s'engage à promouvoir des projets de reconquête de cœurs de ville en adéquation avec une politique de développement durable. Véritable laboratoire d'idées, elle encourage les échanges entre les différents acteurs via la mise à disposition de supports d'information (fiches pédagogiques, boîte à idées, reportages vidéos,...). De plus, elle souligne l'importance du métier de manager de centre-ville.

Sur proposition de monsieur Michel Ferret, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adhérer à l'association Centre-ville en Mouvement dont la cotisation s'élève pour l'année 2017 à 700 €par an,
- d'inscrire chaque année au budget de la commune les crédits nécessaires pour acquitter le montant de l'adhésion annuelle.
